

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 (Convocation du 23 septembre 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 29 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sur convocation de M. Anthony ONNO, Maire.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

PRÉSENTS : Anthony ONNO, Cécile DAMONNEVILLE, Gilles LE TONQUÈZE, Laurence GRIGNOUX, Sophie FRAVAL, Joël LE MASSON, Elie QUILLIEC, Solène LOHÉZIC, Arnaud GUÉGAN, Anne-Laure LE BOUQUIN, Jean-Yves LE FORESTIER, Yvonne MORVANT, Michel LE GUIDEC, Rachel ROBIC, Daniel GUÉGAN.

ABSENTS EXCUSÉS : Grégory NOUREUX, Anne-Catherine JOUBIER, Valérie PEDRONO, Yannick LAUDRIN

POUVOIRS : Grégory NOUREUX à Laurence GRIGNOUX, Anne-Catherine JOUBIER à Sophie FRAVAL, Valérie PEDRONO à Rachel ROBIC,

Secrétaire de séance : Arnaud GUEGAN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
4. Réalisation d'un emprunt pour la réalisation du restaurant scolaire – Retrait de la délibération du 7 juillet 2023
5. Renouvellement de la convention avec les services de médecine professionnelle et préventive avec le CDG 56
6. Acquisition de terrains au Manéguen
7. Rapport d'activités 2022 de Morbihan Energies
8. Rapport sur le prix et la qualité du service d'Eau du Morbihan en 2022
9. Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
10. Questions diverses

1. 29/09/2023-01 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L.2121-15 et L.2121-21, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret,**

- **DE DÉSIGNER M. Arnaud GUEGAN, secrétaire de séance.**

2. 29/09/2023-02 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Conformément au Code général des collectivités et notamment à l'article L.2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023.

Après avoir procédé au vote :

- **Pour : 16**
- **Contre : 2 (Rachel ROBIC et Valérie PEDRONO)**
- **Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité:

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023.**

3. 29/09/2023-03 - Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

A la suite des élections municipales de 2020, les membres des commissions de contrôle des listes électorales ont été nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans.

Ces commissions doivent donc faire l'objet d'un renouvellement cette année.

Pour rappel, les commissions de contrôle doivent se réunir au moins une fois par an, et en tout état de cause, avant chaque élection.

Le Conseil Municipal a délibéré le 11 septembre 2020 pour déterminer la composition de cette commission de contrôle qui était la suivante :

- Mme Anne-Catherine JOUBIER,
- M. Grégory NOUREUX,
- M. Michel LE GUIDEC,
- M. Yannick LAUDRIN,
- Mme Rachel ROBIC.

M. le Maire propose de déterminer la composition de la commission de contrôle de la liste électorale, qui doit se faire de la manière suivante :

- 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers municipaux de la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

Les membres actuels peuvent être reconduits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE COMPOSER la commission de contrôle de la liste électorale comme suit :**
 - **Mme Anne-Catherine JOUBIER,**
 - **M. Grégory NOUREUX,**
 - **M. Michel LE GUIDEC,**
 - **M. Yannick LAUDRIN,**
 - **Mme Rachel ROBIC.**

4. 29/09/2023 – 04 Réalisation d'un emprunt pour la réalisation du restaurant scolaire – Retrait de la délibération du 7 juillet 2023

M. le Maire informe que la délibération prise lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 pour la réalisation d'un emprunt de 600 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations doit être retirée.

En effet, la proposition effectuée sur 20 ans n'est plus envisageable avec cette banque car l'offre proposée de 20 années est réservée à la rénovation énergétique des bâtiments scolaires et non la construction de bâtiments neufs.

Une nouvelle consultation auprès du CMB, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et de la Caisse des dépôts et consignations est actuellement en cours. À l'issue de l'analyse des propositions reçues, il sera retenu l'offre la plus intéressante.

M. le Maire informe que les propositions des trois banques ont été réceptionnées. Elles sont présentées à l'assemblée.

Il ajoute que l'offre du CMB semble être la plus intéressante sur 20 ans, il convient néanmoins de se positionner soit sur une offre avec amortissement linéaire (échéances dégressives dans le temps, capital remboursé identique à chaque échéance et intérêts diminuent progressivement), soit avec amortissement progressif (échéances identiques tout au long du prêt, intérêts plus élevés au départ et capital remboursé augmente progressivement).

M. le Maire indique qu'il pourrait être envisageable de renégocier le prêt d'ici 10-12 ans et avant son échéance et que dans ce cas, l'offre avec amortissement progressif est la plus intéressante.

Cécile DAMONNEVILLE partage l'analyse de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER la délibération n°07/07/2023-06 relative à la réalisation d'un emprunt pour le restaurant scolaire,**
- **DE CONTRACTER un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions suivantes :**
 - **Montant : 600 000 €**
 - **Durée : 20 ans**
 - **Taux fixe : 3.87 %**
 - **Périodicité : Annuelle**
 - **Amortissement : progressif (échéance constante)**
 - **Commission d'engagement : 600 €**

5. 29/09/2023-05 - Renouvellement de la convention relative à la médecine professionnelle et préventive avec le CDG 56

La convention relative à la médecine professionnelle et préventive passée entre la mairie et le Centre de Gestion du Morbihan (CDG 56) arrive à échéance le 31 décembre 2023. Il convient donc d'envisager son renouvellement.

Pour rappel, la convention a pour objectif de confier au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 56, le soin d'assurer pour le compte de la commune une surveillance médicale des agents communaux. Cette convention est proposée pour 3 années à compter du 1^{er} janvier 2024, moyennant un coût de 72 € par agent et par an (tarif inchangé).

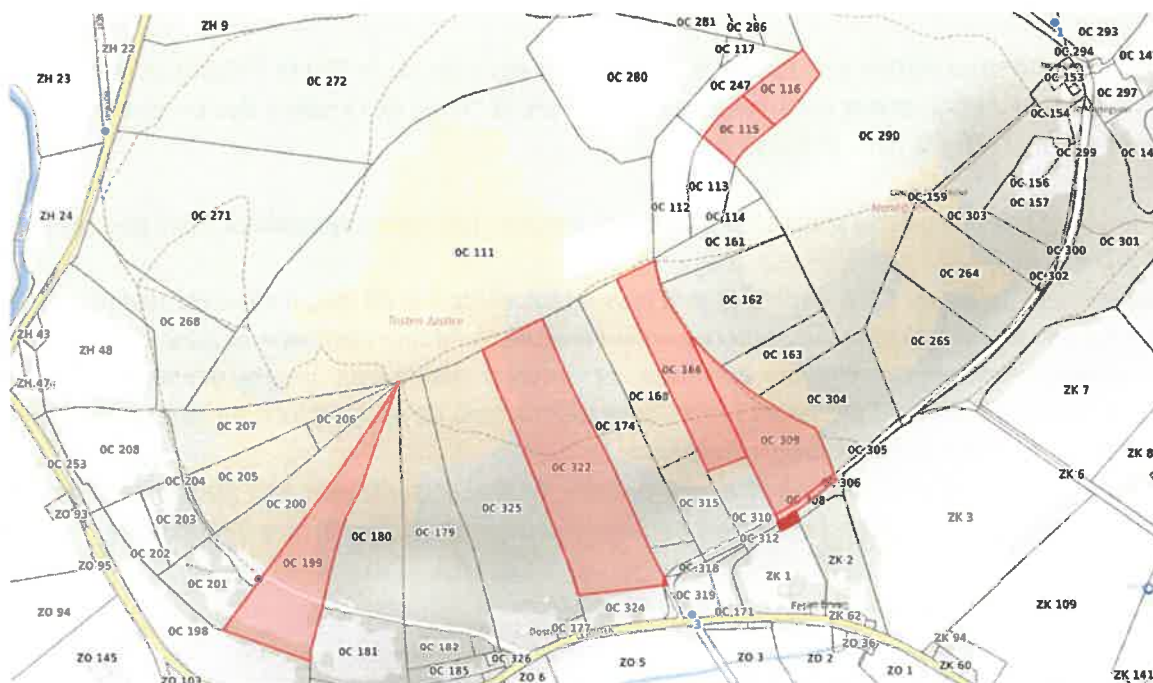
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE RENOUVELER la convention relative à la médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion du Morbihan, à compter du 1^{er} janvier 2024,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants.**

6. 29/09/2023-06 - Acquisition de terrains au Manéguen

M. Le Maire informe que par courrier en date du 5 juin dernier, M. Christian LE MOIGNO a sollicité la commune pour acquérir plusieurs parcelles situées au Manéguen.

La majorité des parcelles constituent de la forêt (C115, C116, C166, C199, C309, C322) pour une contenance totale de 57 162 m² ; les trois parcelles restantes (C308, C321 et C327) sont des voiries.



Le Bureau Municipal a suggéré d'acquérir les parcelles de végétation à 0.10 € / m² soit un total de 5716.20 € hors frais d'acte notarié et les parcelles de voirie au prix de 1€ symbolique.

M. le Maire précise que cette acquisition sera prévue sur le budget de l'année 2024. Joël LE MASSON demande si la propriétaire a donné son accord sur cette proposition tarifaire. M. le Maire répond qu'un courriel d'accord a été reçu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACQUERIR les parcelles cadastrées C115 pour 2345 m², C116 pour 2930 m², C166 pour 9110 m², C199 pour 12250 m², C309 pour 8610 m², C322 pour 21917 m² au prix de 0,10 €/m² soit une acquisition s'élevant à 5716,20 €,**
- **D'ACQUERIR les parcelles cadastrées C308 pour 670 m², C321 pour 13 m², C327 pour 1338 m² au prix de 1€ symbolique,**
- **DE CONFIER à un notaire le soin de rédiger l'acte d'acquisition (les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur) et de procéder à la publication du transfert de propriété,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document se rapportant au dossier.**

7. 29/09/2023-07 - Rapport d'activité 2022 de Morbihan Energies

M. le Maire informe qu'en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2022 de Morbihan Energies doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2023.

La synthèse du rapport d'activités est jointe en annexe (annexe n°1). Le rapport complet est accessible sur demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de Morbihan Energies.**

8. 29/09/2023-08 - Rapports sur le prix et la qualité du service d'Eau du Morbihan en 2022

M. le Maire informe qu'en application de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical d'Eau du Morbihan a adopté ses rapports sur le prix et la qualité du service au titre des compétences exercées en 2022.

Trois rapports distincts ont été présentés :

- Un relatif aux compétences obligatoires Production et Transport,
- Un relatif à la Distribution d'Eau Potable
- Un dernier relatif à l'assainissement collectif.

Deux fiches de synthèse sont annexées à la présente note (annexe n°2). Le rapport complet est accessible sur le site internet www.eaudumorbihan.fr (chemin : Télécharger/Rapport d'activités).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***DE PRENDRE ACTE de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service d'Eau du Morbihan en 2022.***

9. 29/09/2023-09 - Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Recrutement de Mme Aimée REISCH au poste d'adjoint d'animation à compter du 04/09/2023 jusqu'au 07/07/2024 pour la cantine et la garderie,
- Recrutement de M. Landry GAHINET au poste d'adjoint technique à compter du 18/09/2023 pour une durée d'un mois en remplacement de Dominique LE RUYET,
- Résultat de la consultation pour l'assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantier de la salle polyvalente et restaurant scolaire :
 - Aucune offre reçue, déclaration du marché infructueux. Contrat de gré à gré envisagé ou simple consultation de trois assureurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues.***

10. Questions diverses

➤ Point sur l'intercommunalité

- Mobilités douces : schéma directeur en cours d'élaboration. Un atelier public a été organisé en septembre, un autre aura lieu le 4 octobre à 16h à Baud. Il est rappelé que ces ateliers sont ouverts à tous.
- Assainissement : la commission se penche sur la préparation de l'année 2024 tant sur la politique tarifaire que sur l'évolution du règlement d'assainissement collectif pour un rapprochement de celui de l'assainissement non collectif. SBCEA a débuté les travaux pour la remise en état de la canalisation depuis la rue du pont jusqu'aux lagunes.
- Environnement : un travail est en cours sur l'élaboration des lignes directrices du Plan Climat Air Energies Territorial sur court, moyen et long terme. Cela sera à valider ensuite en Conseil communautaire
- PLUi : Un COPIL a eu lieu le 27 septembre avec le bureau technique auquel ont participé Yvonne MORVANT et Gilles LE TONQUEZE. Les éléments cartographiques ont principalement été abordés. 48 hectares sont attribués à Baud Communauté au terme de l'artificialisation d'ici 2021-2031 sous déduction de ce qui a déjà été consommé. Un travail de recensement doit être

fait afin d'identifier des terrains disponibles et mobilisables dans les bourgs (93he recensés potentiellement). Ce travail est à réaliser pour mi-novembre uniquement dans le bourg dans un premier temps. Il est rappelé que l'objectif est que le PLUi soit validé fin 2025.

➤ **Point sur la commune**

- Ombrières : L'Avant-Projet Sommaire (APS) a été établi par Morbihan Energies. Les plans sont présentés à l'assemblée. Le dépôt du permis de construire devrait intervenir assez rapidement.
- Modification du PLU : la CDPENAF a donné son accord sur le projet de lotissement de la commune avec une densité minimale de 20 lots par hectare. Pour rappel le dossier avait déjà été présenté en juin et il avait été refusé avec une densité de 14 lots par hectare. Les prochaines étapes sont la saisie de l'avis de la MRAE puis la modification du PLU de la commune à envisager.
- Travaux Blavet Terres & Eaux : les services du syndicat sont intervenus au ruisseau de Keringant. Des travaux relatifs au cheminement sont à venir. Joël LE MASSON demande si les travaux de Bedivy et Kerverzoing sont réalisés ? Ils sont également terminés.

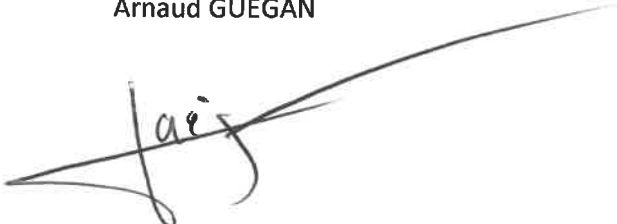
➤ **Compte rendu des adjoints**

- Cécile DAMONNEVILLE :
 - Intercommunalité : il n'y a pas eu de commission tourisme, ni finances.
 - L'opération argent de poche s'est déroulée durant l'été. Le bilan est positif tant du côté des jeunes que des services municipaux. Il a été apprécié les groupes plus petits et mixtes pour les services techniques. Le dispositif sera reconduit l'année prochaine si possible
 - Réflexion sur le budget 2024 avec notamment des augmentations prévues au niveau énergétique. M. le Maire complète en indiquant que Morbihan Energies prévoit une augmentation de l'électricité d'environ 23 000 € sur l'année prochaine, à consommation constante. La vigilance est attirée sur les associations, agents, élus.
- Gilles LE TONQUEZE :
 - Intercommunalité :
 - Participation aux ateliers relatifs au schéma mobilité douces. Il rappelle que ces réunions sont ouvertes à tous et qu'il s'agit de réfléchir à la réduction de l'empreinte carbone sur les trajets effectués au quotidien et non pas pour ceux du tourisme.
 - Présentation du résultat du festival organisé à St Barthélémy (en 2024 l'édition aura lieu à La Chapelle-Neuve puis probablement à Guénin les années suivantes)
 - Journée citoyenne : jeudi 5 et samedi 7 octobre matin (9h-12h). Réflexion en cours sur la végétalisation des allées du cimetière pour réduire l'entretien.
- Laurence GRIGNOUX :
 - Intercommunalité : Réflexion en cours sur le choix du nom du multi-accueil de Baud qui devrait ouvrir en avril 2024. 5 noms retenus dont « Les plus Baud ».
 - Jeunesse :
 - Bilan de l'ALSH cet été : 387 enfants sur juillet (moyenne de 30 enfants par jour) et 380 en août (moyenne de 20 enfants par jour). Le bilan global est positif.

- Portail familles : les familles ont reçu un lien début juillet pour créer les dossiers de leurs enfants. Des soucis de paramétrage affectent actuellement l'utilisation de cette solution, mais ils sont en cours de résolution. L'objectif est qu'avant les vacances de la Toussaint les familles puissent inscrire leurs enfants via le portail et qu'une communication soit distribuée aux familles pour leur expliquer le fonctionnement.
 - Maison des jeunes : accueil des jeunes le mercredi de 13h30 à 15h30 dans les nouvelles salles de l'école publique. 10 enfants travaillent sur le projet. Commission enfance à venir.
 - Conseil Municipal des Enfants : rencontre le samedi 30 septembre pour retravailler le permis cantine notamment. Les jeunes du CME seront invités à participer à la journée citoyenne du samedi 7 octobre matin.
- Communication : le trimestriel sortira début octobre. Bulletin municipal à venir pour janvier.
- Jean-Yves LE FORESTIER :
 - Restaurant Scolaire : les travaux ont débuté et la première dalle devrait être coulée d'ici une quinzaine de jours.
 - Droit de tirage : une réunion a été organisée avec Serge Liziard et Eiffage : les travaux devraient débiter mi-octobre.
 - 2 ralentisseurs sont prévus à Koh Koed, 1 à Pontual et 1 rue du Manoir : début des travaux en novembre.
 - Assainissement : une communication auprès des riverains est à prévoir pour les travaux à venir.
 - Fibre : Tour des adressages réalisé avec Gilles LE TONQUEZE dans la campagne.
- Sophie FRAVAL :
 - Calendrier des manifestations a été vu avec les associations le 1^{er} septembre dernier et les réservations de salles sont ouvertes pour 2024.
 - Forum des associations organisé le 9 septembre matin avec une fréquentation en continue.
 - Commission vie associative le 10 octobre prochain avec à l'ordre du jour le bilan de la paillote, le bilan du forum des associations, et la préparation des événements à venir...
 - Demande de subvention pour le sol de la salle multifonctions : décision prise au cours de l'automne par le Préfet de Région.
- Prochain conseil municipal : 17/11/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13

Le secrétaire de séance
Arnaud GUÉGAN



Le Maire
Anthony ONNO





2022

SYNTHÈSE
RAPPORT
D'ACTIVITÉ

Temps forts

CONTRAT DE CONCESSION

Morbihan Énergies a signé, en 2022, avec Enedis et EDF un nouveau contrat de concession de son réseau électrique moyenne/basse tension, 25 000 kilomètres de lignes et 15 000 postes de transformation qui mailent la totalité du département pour assurer la distribution de l'énergie électrique.

Cet accord-cadre définit pour les 30 prochaines années les missions respectives des trois partenaires : Morbihan Énergies en tant que propriétaire de l'infrastructure, Enedis en tant que gestionnaire et EDF en tant que fournisseur au tarif réglementé de vente.

Le fond de ce nouveau contrat est de maintenir le réseau à un haut niveau de performance afin de garantir un service public électrique de qualité, égal pour tous, et d'être au rendez-vous d'une intensité accrue des usages électriques que la transition verte va imposer.

CYBERVIGILANCE


Morbihan Énergies a reçu la cellule Cybervigilance de la gendarmerie nationale pour faire le point sur la protection des collectivités locales contre les attaques informatiques.

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Saint-Perreux a été la première des collectivités du programme Partag'elec à mettre en service sa boucle d'auto-consommation collective d'électricité verte.

AUTOPARTAGE

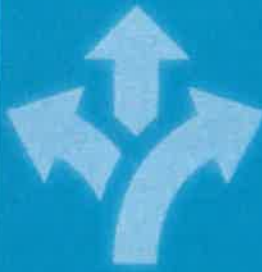
A l'île-aux-Moines l'autopartage est une réalité. Le pick-up électrique communal sert aussi aux habitants, moyennant un coût d'emprunt modique et après réservation sur le site 456.bzh.



Morbihan Énergies fédère l'ensemble des 249 communes du Morbihan ainsi que 7 communautés de communes. Dans le domaine de l'électricité, Morbihan Énergies est chargé de contrôler, développer et renforcer le réseau de distribution.

- > En outre, Morbihan Énergies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants : éclairage public, transition numérique, énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, mobilité durable, infrastructures télécom, SIG.
- > Le Comité de Morbihan Énergies est constitué de 61 membres désignés parmi les représentants des collectivités adhérentes. 62 agents forment les effectifs du Syndicat.
- > L'exercice 2022 s'établit en dépense, tous budgets confondus, à plus de 73 millions d'euros.
- > Parc automobile de Morbihan Énergies en 2022 : 74 % du parc est décarboné pour des déplacements représentant 72 000 km, soit 15,7 tonnes de CO2 évitées.

Syndicat



Réseaux

> Concession

Morbihan Énergies contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité au nom des 249 communes du département. En 2022, le nombre d'usagers est de 536 962 (soit + 6829 par rapport à 2021). Le nombre d'installations de production d'électricité décentralisée continue sa progression et s'élève à 7788 unités.

> Électricité

En 2022, plus de 28 M€ ont été engagés par Morbihan Énergies pour étendre et moderniser le réseau électrique de distribution publique.

> Éclairage public

En 2022, plus de 616 opérations, représentant 12 millions d'euros de travaux, ont été réalisées. L'éclairage public se prépare à prendre une place majeure dans la notion de territoire intelligent et de développement de nouveaux services pour les citoyens. 156 communes et 4 EPCI adhérent au service de maintenance préventive, soit 79 655 points lumineux.



Transition

> Territoires d'Innovation

En combinant transition énergétique et numérique, Morbihan Énergies a pour objectif de développer des modèles innovants autour des énergies renouvelables, d'améliorer les services communaux et de permettre aux acteurs publics de tirer parti de la donnée. L'instrumentation des espaces publics et des bâtiments par le déploiement d'IoT est nécessaire pour mettre en place des actions en faveur de la sobriété et de la flexibilité énergétique. Toutes les données issues des capteurs seront intégrées à deux hyperviseurs. Des ateliers citoyens autour du rôle de la donnée ont été organisés.

> Mobilité durable

L'enjeu est d'offrir aux particuliers et professionnels des énergies alternatives plus sobres en carbone et immédiatement disponibles dans le département pour leurs déplacements et activités. Depuis 2022, Morbihan Énergies propose un service d'autopartage. Baptisé 456 bzh, il permet aux collectivités adhérentes de proposer un nouveau service de mobilité durable à leurs administrés. L'utilisation des bornes électriques de Morbihan Énergies est en hausse de 76 %.

> Photovoltaïque

La gestion complète du projet photovoltaïque par Morbihan Énergies permet de libérer les collectivités candidates de toute démarche contraignante. Morbihan Énergies a réalisé, en 2022, 24 centrales photovoltaïques supplémentaires. La puissance cumulée de ces installations est de 2226 kWc (kilowatts-crête), soit la consommation de 934 foyers hors chauffage.

> Rénovation énergétique des bâtiments

Un dispositif clé en main d'accompagnement des projets a été mis en place en tirant avantage de la généralisation de la démarche à l'échelle départementale pour notamment rationaliser les coûts. Morbihan Énergies intervient des études et marchés jusqu'aux travaux avec évaluation de leur impact.

> Sensibilisation

Morbihan Énergies propose gratuitement une exposition nomade, véritable outil d'animation à la transition énergétique et organise avec l'Éducation nationale le concours Ecoloustics destiné à sensibiliser les scolaires aux enjeux climatiques.



Numérique

> Data center

Morbihan Énergies travaille depuis 2019 à la création d'un data center public. Le travail de concertation s'est poursuivi auprès des collectivités morbihannaises en 2022 avec le choix d'une SPL pour la gouvernance de la structure baptisée « Morbihan TerraData ».

> Cybersécurité

Face à la menace de la cybermalveillance sur les réseaux informatiques, Morbihan Énergies renforce ses moyens et compétences en matière de cybersécurité afin d'obtenir une haute certification nationale et européenne.

> Outils de communication

Morbihan Énergies a travaillé en 2022 sur la mise en place d'outils de communication numérique : en interne, pour faciliter les relations de travail avec les collectivités et les entreprises ; en externe, grâce à la refonte de son site Internet. La qualité de précision des images constituant le PCRS (plan corps de rue simplifié) a été validée en 2022.

L'INF'EAU DU MORBIHAN



la feuille d'information sur l'eau potable

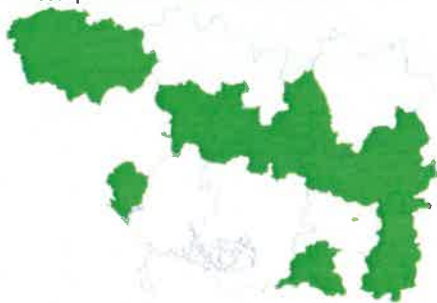
2022

TERRITOIRE



Population desservie

Eau du Morbihan regroupe 107 communes au titre de l'exercice de la compétence à la carte Distribution.



208 973
habitants

EXPLOITATION



En affermage,
délégation de service à paiement
public, marché de service et régie
avec assistance

Eau du Morbihan confie par contrat aux sociétés SAUR, VEOLIA, et STGS, la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, sous son contrôle. Eau du Morbihan est le donneur d'ordre. Il s'appuie également sur des services locaux.

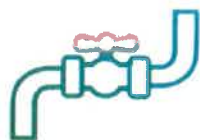
Eau du Morbihan garde la maîtrise des investissements et la propriété (ou la mise à disposition) des ouvrages.

115 500
abonnés

www.eaudumorbihan.fr
www.laissepascouler.fr



service public d'eau potable



DISTRIBUTION

En 2022, l'ensemble des abonnés a consommé **11,5 millions de m³**.

Soit en moyenne pour les abonnés tarif bleu **110 litres par habitant et par jour ou 83 m³ par abonné par an**. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de **85 % en 2022**.

11,5 millions m³
consommés

Un réseau de
6 725 km
eau potable

5 %

la TVA revenant à l'État

11 %

la redevance de pollution domestique (décidée par l'Agence de l'Eau),

23 %

la part fixe

61 %

part proportionnelle / consommation



QUALITÉ



Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire sont indiqués dans les notes de synthèses établies par l'Agence Régionale de Santé (ARS 56), disponibles sur le site internet: www.eaudumorbihan.fr

Par ailleurs, il est possible de consulter le site national de mise à disposition des résultats du contrôle sanitaire : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



PRIX

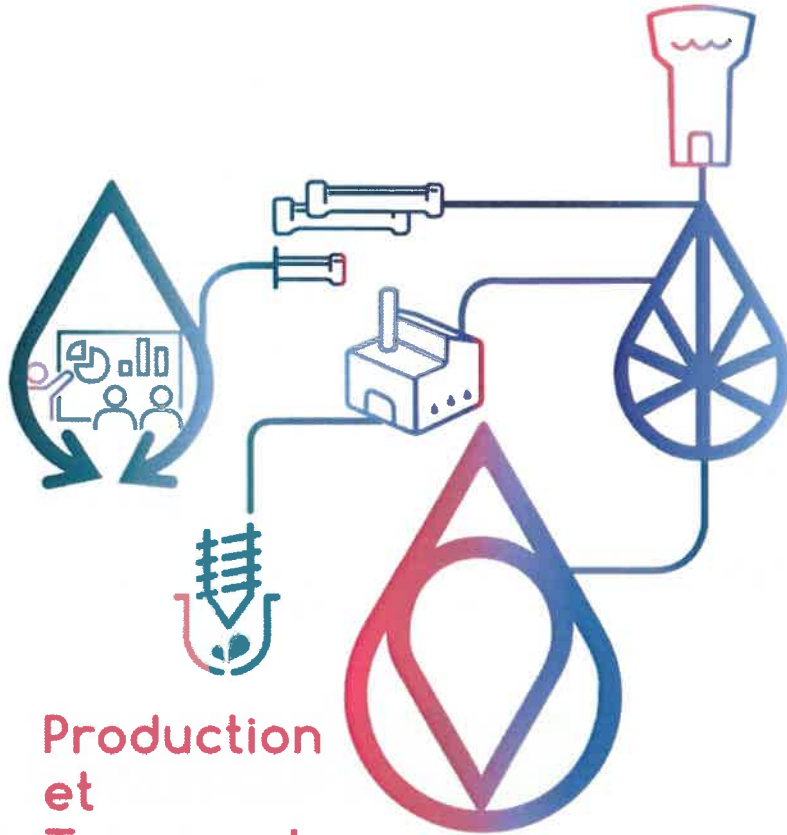


326 €

Pour 120 m³

Sur la base du tarif au 1^{er} janvier 2023, toutes taxes comprises. Soit en moyenne 2,72 € TTC/m³.

L'INF'EAU DU MORBIHAN



Production et Transport

la feuille d'information sur l'eau potable

2022

TERRITOIRE



Population desservie

Eau du Morbihan regroupe 196 communes au titre de l'exercice des compétences obligatoires Production et Transport.



463 046
habitants

EXPLOITATION



En affermage, marché de service ou délégation de service à paiement public

Eau du Morbihan confie par contrat aux sociétés SAUR, VEOLIA, et SUEZ la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, sous son contrôle. Eau du Morbihan est le donneur d'ordre.

Eau du Morbihan garde la maîtrise des investissements et la propriété (ou la mise à disposition) des ouvrages.

www.eaudumorbihan.fr
www.laissepascouler.fr



service public d'eau potable



PRODUCTION

En 2022, Eau du Morbihan a produit **23,9 millions de m³** (dont 19 % d'origine souterraine) à partir de 12 unités de production d'eau de surface et 35 unités de production d'eau souterraine.



47 unités
de production d'eau potable

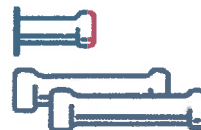
QUALITÉ



Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire sont indiqués dans les notes de synthèses établies par l'Agence Régionale de Santé (ARS 56), disponibles sur le site internet : www.eaudumorbihan.fr

Par ailleurs, il est possible de consulter le site national de mise à disposition des résultats du contrôle sanitaire :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

TRANSPORT



En 2022, Eau du Morbihan a acheté **7,6 millions de m³** à l'extérieur de son périmètre.

15,4 millions de m³ ont transité dans le réseau d'interconnexions en 2022.

Un réseau
d'interconnexions de
238 km

PRIX



Le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG) couvre :

- Les charges d'exploitation relatives à la Production d'eau potable;
- Les dépenses d'achats d'eau extérieurs;
- Les dépenses liées aux investissements;
- Les dépenses annexes;
- La gestion des interconnexions...

En 2022, un volume de **31 millions de m³** a été vendu aux services Distribution.

0,66 € HT/m³
vendu aux services
de Distribution

27 rue de Luscanen • CS 72011 • 56 001 Vannes cedex
02 97 47 91 39 • contact@eaudumorbihan.fr

